



L'Hôpital de Timmins et du district

Rapport annuel de la situation en matière d'accessibilité

2018

Le 10 avril 2019

But

Voici le deuxième rapport annuel de la situation en matière d'accessibilité pour le *Plan d'accessibilité pluriannuel (2016-2020)* de L'Hôpital de Timmins et du district. En 2013, l'hôpital a publié son premier *Plan d'accessibilité pluriannuel* conformément à la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* et au *Règlement sur les normes d'accessibilité intégrées*. Le plan pluriannuel est un plan quinquennal décrivant les mesures que prend L'HTD pour repérer, enlever et prévenir les obstacles pour les personnes handicapées qui utilisent l'hôpital, qui y travaillent ou qui la visitent, notamment les patients, le personnel (y compris les membres potentiels du personnel), les étudiants, les fournisseurs, les visiteurs et les bénévoles.

Le présent rapport de la situation a pour but de donner un compte rendu des progrès réalisés en vue de satisfaire aux exigences réglementaires et de toute question d'accessibilité indiquée dans le plan d'accessibilité pluriannuel.

Rapport sur la conformité

L'Hôpital de Timmins et du district a déposé son troisième rapport sur la conformité auprès de la Direction générale de l'accessibilité du ministère du Développement économique, du Commerce et de l'Emploi en décembre 2015. Il déposera son quatrième rapport sur la conformité d'ici la fin de l'année civile 2017.

Disponibilité du *Plan d'accessibilité pluriannuel* et du *Rapport annuel de la situation en matière d'accessibilité*

Vous pouvez consulter le *Plan d'accessibilité pluriannuel* et le *Rapport annuel de la situation en matière d'accessibilité* sur le site Web de l'hôpital :

<https://www.tadh.com/fr/accessibilit%C3%A9>

Prière d'envoyer votre demande écrite par la poste à l'adresse suivante :

Coordonnatrice des communications
Hôpital de Timmins et du district
700, avenue Ross Est
Timmins (Ontario) P4N 8P2

Prière d'envoyer votre demande écrite par courriel à l'adresse suivante :

accessibility@tadh.com

Description de L'Hôpital de Timmins et du district

L'Hôpital de Timmins et du district (HTD) est un hôpital de recours et d'enseignement de niveau C pleinement agréé (Agrément Canada) servant la population de la ville de Timmins et du district de Cochrane ainsi que celle des régions avoisinantes des districts de Timiskaming, de Sudbury et d'Algoma. L'HTD se fait un devoir de fournir des services de soins de santé qui répondent aux besoins de la communauté et de la région desservie. Il offre une gamme complète de soins médicaux, chirurgicaux, pédiatriques et intensifs, de soins à la mère et au nouveau-né ainsi que de soins de longue durée. En outre, il assure à l'échelle du district la prestation d'un large éventail de services de santé mentale et de services d'éducation, entre autres. L'HTD compte 134 lits et environ 850 membres du personnel de première ligne et 70 médecins au sein de son personnel. L'hôpital est un chef de file en matière de télécommunications et d'appareils de diagnostic de pointe qui permettent de relier les médecins et le personnel aux médecins praticiens et aux spécialistes d'un bout à l'autre du pays.

Engagement de l'hôpital en matière d'accessibilité

L'Hôpital de Timmins et du district s'engage à traiter toutes les personnes de manière à leur permettre de maintenir leur dignité et leur autonomie. Nous croyons à l'intégration et à l'égalité des chances. L'HTD s'engage à répondre aux besoins des personnes handicapées en temps opportun. Nous le ferons en prévenant et en enlevant les obstacles à l'accessibilité et en satisfaisant aux exigences en matière d'accessibilité aux termes de la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*.

Conformité avec la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario

- ✓ Donner une formation à tous les membres du personnel (employés et bénévoles) sur les normes d'accessibilité
- ✓ Informer les membres du personnel de L'HTD du programme d'accessibilité de l'hôpital (politiques)
- ✓ Aviser les membres du personnel de L'HTD et le grand public de la disponibilité d'accommodements pour les postulants handicapés
- ✓ Aviser les postulants lorsqu'ils sont sélectionnés pour participer à une évaluation ou à une démarche de sélection que des accommodements sont offerts
- ✓ Fournir un accommodement adéquat si un postulant demande un accommodement
- ✓ En faisant une offre d'emploi, aviser les heureux postulants des politiques de l'hôpital en matière d'accommodements à l'intention des employés handicapés
- ✓ Donner des renseignements individualisés en cas d'urgence dans le lieu de travail aux employés et aux bénévoles handicapés
- ✓ Mettre à jour le *Plan d'accessibilité pluriannuel* et rédiger un rapport annuel sur les progrès réalisés quant aux mesures prises pour mettre en œuvre le plan d'accessibilité

Points saillants de 2018

En plus de rester conforme aux dispositions de la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* et du *Règlement sur les normes d'accessibilité intégrées* (comme il est indiqué ci-dessus), l'hôpital a :

- ✓ Donné au groupe de direction une formation annuelle de perfectionnement sur la conformité à la LAPHO;
- ✓ Donné une formation de perfectionnement annuelle sur les services accessibles à la clientèle à tous les membres du personnel de réception;
- ✓ Installé un ouvre-porte mécanique dans le corridor (n° 1601) qui mène aux Dossiers médicaux;
- ✓ Réduit la distance à parcourir et installé un ouvre-porte automatique pour se rendre au secteur du Réseau Télémédecine Ontario;
- ✓ Obtenu et installé quelques nouvelles distributrices d'équipement de protection individuel dans l'Unité des soins médicaux intégrés en vue de réduire le fouillis dans le corridor;
- ✓ Mis en oeuvre un diagramme d'allocation de places assises accessibles à :
 - La cafétéria,
 - L'inscription de la Visualisation diagnostique et
 - La salle d'attente de la Clinique pour fractures.